

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



La substitution du fer au bois dans les constructions. — Un tablier de pont suspendu en béton armé. — L'asphalte caoutchouté. — Le Pont Bonhomme. — Un tarif égalitaire.

On tend de plus en plus à substituer le fer et l'acier au bois dans la construction des tabliers des ponts suspendus. Le bois a plusieurs inconvénients ; en effet, il est rapidement détérioré par les agents atmosphériques et sujet à des déformations très défavorables à la rigidité des ouvrages, lorsqu'il est soumis à des alternatives d'humidité et de sécheresse.

On l'avait préféré autrefois, à cause de son bon marché et de son abondance dans la généralité des contrées exploitées, mais les progrès de la métallurgie permettent de disposer aujourd'hui de pièces d'acier relativement légères et de prix à peu près équivalents à ceux des pièces de bois, et, d'autre part, la destruction systématique des forêts rend de plus en plus difficile et onéreux l'approvisionnement des bois de construction.

Lorsque les tabliers des ponts suspendus sont construits en bois, ils sont constitués d'ordinaire avec des madriers en chêne de 10 centimètres d'épaisseur, posés longitudinalement sur les pièces de pont également en bois ou le plus souvent en fer et recouverts d'un platelage de sapin de 6 centimètres d'épaisseur.

On a commencé par supprimer les madriers en chêne en les remplaçant par des tôles ondulées ou des tôles embouties de 5 à 9 millimètres d'épaisseur, sur lesquelles a été établi un pavage en bois.

Sur le pont d'Avignon, où tout le monde y danse en rond, comme dit la chanson, on a construit, lors de la restauration de cet ouvrage, en 1888, un pavage en bois posé sur un plancher de fer zorès, rempli d'une aire en béton de ciment.

Mais le dernier perfectionnement semble avoir été apporté par l'ingénieur Arnodin dans la construction du pont du Bonhomme, sur le Blavet, près de Lorient.

Ici, le bois a complètement été éliminé, et le platelage est constitué par des dalles en ciment armé de 10 centimètres d'épaisseur, recouvertes de pavés d'asphalte comprimé.

Voici quelle est la constitution de cet intéressant ouvrage.

Sur les pièces de pont, ou poutres transversales, espacées de 1 m. 25 d'axe en axe, on a placé un fer à T, dans l'axe de la voie charretière, de manière à réduire la portée des dalles en ciment. L'armature principale est composée de 20 fils d'acier longitudinaux, de 5 millimètres de diamètre, par mètre courant, qui sont prolongés sur toute la longueur de la travée. Cette armature est complétée par des fils de 4 mm. 5 de diamètre, posés transversalement aux précédents et limités à la largeur de la dalle. On forme ainsi un véritable quadrillage, constituant l'ossature métallique de la dalle en béton, qui est construite sur place, de telle sorte que le béton, lors de sa prise, épouse exactement le profil du pont, ce qui a pour

effet de prévenir tout travail de flexion inutile, après la mise en service du pont suspendu.

Les arêtes extérieures des dalles sont protégées contre l'écrasement des chariots par des longrines régnant tout le long des garde-corps. Les dalles en ciment armé présentent, en effet, une très grande résistance à la tension et à la compression, mais elles se détériorent sous les chocs. C'est pourquoi tout le dallage a été recouvert par un pavage en asphalte comprimé facilement renouvelable. L'asphalte comprimé jouit de la propriété précieuse, notamment dans le cas considéré, d'être éminemment compressible. Sous l'action de fortes charges, qui détermineraient l'écrasement de pavés céramiques ou de dalles de ciment, l'asphalte s'agglomère et se durcit davantage, formant au-dessus des dalles comme une cuirasse qui contribue à renforcer celles-ci notablement.

On a proposé aussi, ces derniers temps, comme système de pavage, l'emploi de l'asphalte caoutchouté. On peut reprocher, en effet, à l'asphalte comprimé ordinaire, d'être glissant, de s'user inégalement et de produire des flaches sur les chaussées. En outre, son application doit se faire à chaud et exige, par suite, un matériel important et des ouvriers spéciaux.

Tous ces inconvénients disparaissent avec l'asphalte caoutchouté. La combinaison de bitume et de caoutchouc est obtenue simplement en humectant l'asphalte réduit en poudre au moyen d'une solution de caoutchouc. Celui-ci a la propriété de se combiner avec le bitume qui devient alors apte à produire la cohésion des matériaux calcaires entrant dans la constitution de l'asphalte, sans le secours de la chaleur et par la simple compression à froid.

L'asphalte caoutchouté est pilonné, comme l'asphalte ordinaire, sur une forme de béton préalablement recouverte d'une couche d'enduit spécial, de manière à déterminer entre le béton et l'asphalte une adhérence parfaite, que l'on ne saurait, d'ailleurs, obtenir dans d'aussi bonnes conditions avec l'asphalte appliqué à chaud. La couche d'asphalte caoutchouté peut, d'ailleurs, être réduite à 3 centimètres, c'est-à-dire à une épaisseur moitié moindre que dans l'autre cas.

Ce système de pavage, expérimenté dans plusieurs grandes villes, et notamment à Paris, a donné d'assez bons résultats pour encourager une plus grande extension de ce système. Il faut bien reconnaître, en effet, que les pavés d'échantillon de grès ou de granit, renouvelés des dalles qui recouvraient les anciennes voies romaines, sont loin de représenter l'idéal de l'hygiène et du confort, comme s'expriment les gens d'outre-Manche. Le dallage caoutchouté, qui supprime les sonorités stridentes des chariots cahotants dans les joints des pavés rocaillieux, donnerait aux véhicules des roulements de pneus doux, et à tous les piétons, même les plus âgés, des allures sémillantes et élastiques de trotteurs courant le record de la marche.

Mais je m'aperçois que l'élasticité du sujet m'a éloigné de mon objet principal ; revenons donc au pont suspendu sur le Blavet qui mérite, d'ailleurs, une description générale. La rivière du Blavet, avant d'atteindre Lorient, traverse la ville

d'Hennebont, localité relativement peu importante, mais qui avait, du moins, cet avantage sur le chef-lieu, qu'elle possédait un pont établissant les communications entre les régions peuplées des deux rives. Le Blavet s'élargit aux abords de Lorient et va s'unir à l'Océan par un vaste estuaire où se détache, à l'extrême pointe, la position stratégique de Port-Louis, sur la rive gauche du Blavet.

Lorient se trouvait donc isolé, jusqu'à ce jour, des nombreuses et importantes communes établies sur cette rive. C'est en amont de ce port militaire, à l'origine de l'estuaire et au lieu dit du Bonhomme et de la Bonne-Femme, qu'a été érigé l'ouvrage qui nous occupe.

Le tablier du pont a dû être établi à 27 mètres au-dessus des plus hautes eaux des marées d'équinoxe. Les deux piles implantées sur les basses rives du Blavet dressent ainsi leur sommet à 45 mètres au-dessus de la surface des eaux. Il a fallu, par suite, construire des viaducs assez importants pour accéder au niveau du tablier. La longueur totale à franchir, entre les culées, est de 237 mètres, dont deux travées de rives de 37 mètres et une travée centrale de 163 mètres d'axe en axe des piles en maçonnerie.

Les travées de rives sont portées par six câbles obliques ; il en est de même des extrémités de la travée centrale, aux abords des piles, qui sont soutenues par un faisceau de câbles symétriques. La partie médiane, sur une longueur de 91 mètres, est seule suspendue aux chaînettes formées de cinq câbles paraboliques de chaque côté du pont. Tous ces câbles sont tendus sur les chariots de dilatation en fonte posés sur le couronnement des piles. Les cinq câbles des chaînettes passent sur les croupes supérieures des chariots et vont ensuite s'ancrer aux massifs d'amarrage ménagés dans les culées. Les câbles obliques sont enroulés sur des poulies pivotées sur les axes fixés dans les nervures latérales en forme de flasques des chariots. Ceux-ci portent en outre, un axe supérieur où viennent s'accrocher deux étriers servant d'attache à des câbles supplémentaires de retenue, destinés à compenser l'excès de traction de la travée parabolique sur la travée d'arrière, qui tend à entraîner le chariot en avant de la pile.

En réalité, le système de platelage en dalles de ciment armé n'a été appliqué que sur les petites travées de rives ; on a conservé, pour la travée parabolique, le système ancien de madriers en chêne recouverts d'un platelage en sapin. On pourra ainsi se rendre compte des conditions de durée et d'économie des deux systèmes, placés dans des conditions identiques de travail et exposés aux mêmes intempéries.

Les épreuves auxquelles le pont a été soumis avant sa réception comprenaient une surcharge, par poids mort, de 300 kilogrammes au mètre carré, ce qui correspondait à une surcharge de 1.395 kilogrammes par mètre courant de l'ouvrage. Les dénivellations maxima ont été de 0 m. 251 au centre de la travée parabolique, et de 0 m. 125 sur les rives. Les épreuves par poids roulant ont été faites avec deux charrettes à deux roues de 6 tonnes, attelées de trois chevaux et marchant de front. Les abaissements observés pendant ces opérations ont varié de 0 m. 008 sur les petites travées à 0 m. 067 sur la travée centrale.

On a effectué également des essais intéressants de compression des dalles en ciment armé, à l'aide d'un appareil constituant une sorte de romaine qui permettait d'exercer aux divers points d'une dalle des pressions pouvant atteindre 3 à 4.000 kilogrammes. La flèche maximum observée, entre les points d'appui de la dalle, c'est-à-dire entre les poutrelles distantes de 1 m. 25, a été de 1 mm. 3, c'est-à-dire de 1/1000 environ de la portée.

**

Cet ouvrage, très intéressant à tous les points de vue, n'a pas été édifié par l'Etat, ni par les communes, qui ne disposaient pas des ressources nécessaires. Il est dû à l'initiative privée et a été construit par M. Arnodin, ingénieur-construc-teur, en vertu d'une concession accordée par décret du 17 avril 1900. La construction du pont proprement dit, non compris l'établissement des voies et viaducs d'accès, fut achevée en 1904, en moins d'une année.

Il est bien entendu que la concession comporte les redevances de péage au profit du constructeur ; les tarifs sont même très modérés, et les personnes à pied ne paient pas plus qu'un âne, un porc ou un veau, tarifés au prix unitaire de 0 fr. 05.

C'est un bel exemple d'égalité, qui n'est peut-être pas très flatteur pour l'espèce humaine, et qui manque un peu de distinction, c'est le cas de le dire, mais tous les intérêts sont ainsi satisfaits, et, comme pour le pont d'Avignon, bêtes et gens pourront, en traversant le Blavet, chanter en chœur :

Sur le pont d'Hennebont

Tout le monde y danse en rond.

DARYMON.

REVISION DES PRIX

DES

BRANCHEMENTS EXTÉRIEURS POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

Un arrêté du maire de Lyon, du 28 février dernier, approuvé par le préfet du Rhône à la date du 13 mars, établit de la façon suivante les prix des branchements à gaz extérieurs, des soudures et robinets de jauge, pour la période triennale à courir du 1^{er} avril 1904 au 31 mars 1907 :

Nos d'ordre	BRANCHEMENTS EN PLOMB NON COMPRIS LES SOUDURES							
	Dia- mètre inté- rieur	Epaisseur des bran- che- ments	Poids par mètre courant	Prix du 1 ^{er} mètre	Prix des mètres suivants	Prix des soudu- res	ROBINETS Soudures comprises	
							Poids	Prix
1	0 014	0 0020	1 k 100	4 85	2 35	0 55	0 k 452	7 50
2	0 020	0 0025	2 »	6 05	2 95	0 65	0 822	10 15
3	0 027	0 0030	3 200	7 65	3 95	0 90	1 465	14 »
4	0 033	0 0030	3 800	8 95	4 70	1 15	2 078	17 90
5	0 040	0 0035	5 400	11 20	5 90	1 40	4 530	31 65
6	0 050	0 0040	7 600	14 95	7 10	1 95	» »	» »
7	0 055	0 0040	8 500	16 75	8 50	2 05	10 350	63 75
8	0 060	0 0050	11 500	18 55	12 20	2 30	» »	» »
9	0 070	0 0050	13 300	20 85	13 40	3 50	14 000	92 45
10	0 080	0 0050	15 »	23 70	15 45	4 »	25 000	149 95

Les prix des branchements en plomb comprennent la fourniture des tuyaux et leur pose, l'ouverture de la tranchée et la réfection de la chaussée dans les conditions prescrites par les règlements en vigueur.

Les prix des robinets comprennent la fourniture et le scellement de la plaque extérieure ainsi que les soudures nécessaires.

Ces prix comportent les réductions suivantes, savoir :

1 fr. 20 pour les branchements apparents ou placés dans des appareils d'éclairage extérieurs.

0 fr. 80 pour les branchements établis dans la traversée des trottoirs en asphalte.

0 fr. 50 pour les branchements établis sous trottoirs et chaussées en terre.



1 franc sur les prix des premiers mètres branchés sur conduite en tôle et bitume.

Les compteurs à gaz admis au poinçonnage de la ville de Lyon, pendant la nouvelle période triennale, sont les compteurs dits « Lyonnais », les compteurs Siry-Lizars, dits à mesure invariable, et les compteurs système Duplex. Les compteurs seront payés, mis en place, avec robinet de sûreté, tous frais et faux frais compris, suivant les tarifs ci-après, relatifs à chacun des types admis.

	Système Lyonnais	Système Siry-Lizars	Système Duplex
Compteur de 5 becs . . .	58 »	63 25	55 25
— 10 . . .	74 90	81 60	70 90
— 20 . . .	100 90	109 90	95 40
— 30 . . .	133 30	145 »	125 30
— 40 . . .	182 70	199 »	173 20
— 60 . . .	237 »	258 »	223 25
— 80 . . .	304 30	331 25	286 80
— 100 . . .	371 »	404 »	350 50
— 150 . . .	543 30	592 60	518 30

Les prix d'abonnements annuels des compteurs en location sont fixés ainsi qu'il suit :

Pour un compteur de 5 becs	Fr. 6 »
— — 10 —	11 40
— — 20 —	16 20
— — 30 —	21 »
— — 40 —	28 80
— — 60 —	36 60

Pour tout abonnement au-dessous de deux ans, il sera dû, en sus des prix ci-dessus, pour frais de pose du compteur, une allocation ainsi fixée :

Pour un compteur de 5 becs	Fr. 4 »
— — 10 —	4 70
— — 20 —	5 25
— — 30 —	5 80
— — 40 —	6 30
— — 60 —	6 80

Les prix des câbles électriques et des accessoires nécessaires pour leur installation sont fixés comme suit pendant la même période triennale :

I. — PRIX DES CÂBLES AU MÈTRE COURANT (POUR BAS VOLTAGE)

Câbles simples.

Sections en m/m carrés . . .	Prix . . .
16 . . .	2 85
25 . . .	3 35
35 . . .	3 65
50 . . .	5 »
70 . . .	6 15
95 . . .	7 50
120 . . .	8 80
150 . . .	10 25

Câbles multiples.

Sections en m/m carrés.	Courants alternatifs	Courants continus
3 × 5 . . .	Prix. 3 »	»
3 × 10 . . .	3 85	»
3 × 15 . . .	4 45	»
3 × 25 . . .	5 90	7 70
3 × 35 . . .	»	10 15
3 × 50 . . .	9 70	12 70
3 × 70 . . .	»	16 10
3 × 100 . . .	16 45	»

II. — PRIX DES MANCHONS DE DÉRIVATION SUR CÂBLES

A TROIS CONDUCTEURS

Sections maxima des câbles en m/m carrés.	Pour courants continus	Pour cour. alt.
3 × 70 . . .	3 × 150	3 × 300
Prix . . .	90 » 110 » 155 » 170 »	85 »

Ces prix comprennent, outre les manchons, les pinces de raccordement, la matière isolante, le montage et l'essai.

III. — PRIX DES COFFRETS D'ABONNÉS

Section maximum des câbles en m/m carrés . .	Pour cour. continus	Pour cour. alternatifs
25 . . .	70	150
Prix . . .	75 » 90 » 110 »	60 » 80 » 100 »

Ces prix comprennent, outre les coffrets, les coupe-circuits, pinces, matières isolantes, montage et travaux ordinaires de maçonnerie.

IV. — PRIX DES TRANCHÉES AU MÈTRE COURANT ET DE LA POSE DES CÂBLES

Désignation.	Sous trottoirs	Sous chaussées
	Terre Bitume	Macadam Cailloux roulés Pavés d'éch.
Prix.	1 80 6 35	2 10 3 15 4 20

Ces prix comprennent tous frais de main-d'œuvre et de fournitures, notamment l'ouverture de la tranchée, les blocages et première réfection de chaussée ou trottoirs dans les conditions spécifiées par le cahier des charges type relatif aux concessions de distribution d'électricité.

D'autre part, ils ne comprennent pas les redevances payées par les Compagnies concessionnaires à la Ville pour l'entretien des trottoirs et chaussées sur le parcours des tranchées, lequel est effectué par le service de la Voirie.

Tous les compteurs électriques vendus ou loués par les Compagnies devront être vérifiés et poinçonnés par le Service municipal, dans les laboratoires des concessionnaires d'éclairage, qui devront organiser les installations nécessaires à cet effet.

Les compteurs admis pour la nouvelle période triennale sont ceux des systèmes Thomson, Vulcain, Japy, A.E.G., Batault.

D'autres systèmes pourront également être employés sur la présentation des Compagnies intéressées, mais seulement avec l'approbation préalable de l'Administration municipale.

Les prix de location mensuelle des compteurs pour courants continus ou alternatifs seront établis suivant le tarif détaillé ci-après :

Calibre des compteurs en lampes de 16 bougies.	fr.
3	0 50
6	1 »
10	1 50
20	1 75
50	2 50
100	3 »
200	4 50
350	5 »
500	6 »

Les compteurs vendus seront posés et fournis par les Compagnies concessionnaires, qui assureront également l'entretien de ces appareils suivant les prix et conditions spécifiés ci-après :

Calibre des compteurs en lampes de 16 bougies.	Prix de vente	Entretien mensuel
3	65	0 25
6	80	0 55
10	90	0 70
20	100	0 95
50	130	1 »
100	150	1 20
200	200	1 60
350	225	2 50
500	275	3 »

Les prix de vente comprennent : la fourniture du compteur, la pose, la redevance pour poinçonnage et tous autres frais accessoires, sauf la fourniture du tableau supportant l'appareil.

L'entretien comporte le nettoyage, la vérification, le réglage et, d'une manière générale, les fournitures et main-d'œuvre nécessaires pour le maintien en bon état de conservation et de fonctionnement des compteurs vendus, dont l'entretien sera fait d'ailleurs dans les mêmes conditions que celui des compteurs loués.

Sont agréés comme fournisseurs de compteurs à gaz, pour la période triennale précitée : 1° la Compagnie Continentale, représentée par M. Crozet, directeur à Lyon, cours Gambetta, 64 ; 2° MM. Nicolas Chamon, Foiret et C^{ie}, représentés par M. Bourdon, directeur à Lyon, avenue de Saxe, 246 ; la maison Vanderpol, Maldant et Dupoy, rue Franklin, 40.

LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DE LYON

Magasins de la Grande Fabrique, rue de la République

Notre ville se transforme : peu à peu le *vieux Lyon* disparaît pour céder la place à un nouveau Lyon plus aéré, par suite plus salubre et moins apte à s'imprégner d'humidité. Ici, des rues larges, bordées de maisons où apparaît un souci de beauté, aboutissent soit aux quais de la Saône, soit à de libres espaces ; là, sur le boulevard du Nord, villas élégantes et coquets châteaux s'élèvent dans des jardins, ornés de grands arbres, à la lisière du Parc de la Tête-d'Or ; partout, observant les prescriptions du règlement sanitaire adopté par le Conseil municipal, en mai 1903, les architectes font de plaisantes œuvres qui méritent considération. Il me sera particulièrement agréable de donner, en temps opportun, un compte rendu des perfectionnements apportés dans la construction des immeubles du quartier de la Martinière et d'étaler sous les yeux du lecteur les somptuosités des hôtels privés de la Tête-d'Or ; je me contente, aujourd'hui, de parler de la maison sise au coin des rues de la République et Confort et du Dispensaire antituberculeux de la rue Chevreul.

L'inauguration des magasins de la Grande Fabrique de Paris, la distribution des récompenses aux lauréats du Concours institué par le Comité local des Habitations à bon marché et la conférence de M. le D^r Courmont sur le logement hygiénique, répandent sur mon sujet un vernis d'actualité.

Extérieurement, la maison de la Grande Fabrique présente un aspect des plus séduisants ; ses façades sur l'une et l'autre rue, à immenses baies, à riche ornementation, sont couronnées par un balcon au quatrième étage où la ferronnerie fait très bel effet, et le dôme, quoiqu'il soit de dimension réduite, les achève artistiquement. Cette maison a été spécialement construite pour être un immense magasin, où un public nombreux circulera à l'aise ; c'est en pénétrant à l'intérieur que l'idée dominante de l'œuvre vous saisit et que l'appropriation de l'édifice se manifeste.

A coup sûr, les progrès industriels ont, de jour en jour, une influence considérable sur les transformations de l'architecture ; la construction en fer — phénomène caractéristique de notre siècle — permet les portées jusqu'alors impossibles, le goût de l'énorme. Aussi quelle surprise pour l'œil d'embrasser tout l'étendue de ce vaste rez-de-chaussée ! Quelques colonnes en fonte, autour desquelles des radiateurs s'enroulent, supportant les sommiers jetés avec hardiesse d'une extrémité à l'autre, ne masquent pas la vue. Oui certes, notre architecture est différente de celle d'autrefois ; elle ne peut pas ne pas l'être, car nous vivons autrement que nos pères.

Tout au fond, un escalier éclairé par une lumière vive tombant à grands flots d'un plafond vitré et de larges fenêtres

vous permet de gravir commodément les étages ; des galeries, longeant les murs, pour ne pas intercepter cette lumière, possèdent un plancher vitré. Ainsi, plus de coins sombres ; voilà, j'imagine, du vrai confortable. Certes, une nef centrale eût été plus imposante et aurait plus largement contribué à séduire la clientèle, — tendance qui se manifeste de plus en plus dans toutes les grandes entreprises commerciales, — mais l'irrégularité et l'exiguïté du terrain imposaient des exigences auxquelles M. Rogniat, l'architecte, fin chercheur et innovateur réfléchi, devait satisfaire avant de songer à contenter son goût des recherches élégantes. De plus, un programme à exécuter rendait la besogne peu aisée. Car, à partir du quatrième étage, des spacieux appartements, desservis par un ascenseur Stiegler, devaient être aménagés.

Aucun travail important d'architecture n'est facile dans une grande ville, surtout dans l'artère principale, où tout est compté, limité : l'espace, la lumière et l'air. Aussi convient-il de savoir gré à l'artiste d'avoir, avec un tact heureux, tiré parti de l'emplacement. Avec le moins de maçonnerie possible, parce que la maçonnerie mange la lumière, avec le moins de points d'appui possible, parce que ceux-ci mangent du terrain, M. Rogniat a édifié une construction de cinq étages pouvant supporter d'énormes poids, où les services de chauffage, de ventilation, d'éclairage sont assurés, sans rien perdre de l'espace réservé d'avance aux marchandises et aux acheteurs. Au rez-de-chaussée et au premier étage, quelques pilastres sont remplacés par des colonnes d'acier, et alors les glaces splendides fournies par M. Fatou-Guitta forment des devantures de toute beauté.

Aux étages supérieurs, les pilastres sculptés par MM. Guy et Cave supportent des acrotères sur lesquels l'œil se plaît à considérer des vases aux formes élégantes. Nous signalerons aussi les chutes de fleurs et de fruits, les cornes d'abondance de l'acrotère et la tête de lion, à la gueule ouverte, au-dessus de la porte d'entrée, dues au ciseau de ces sculpteurs ; et il nous plaît de voir ces parures sur les façades, corrigeant la monotonie prosaïque des maisons voisines. Des places de la République et des Jacobins, l'entrée surmontée de son dôme attire les regards ; je la trouve ainsi bien placée, si elle n'est pas tout à fait assez vaste.

Avec des coopérateurs tels que M. Tarnaud pour la maçonnerie, M. Soly pour le terrassement, MM. Beyle et Blanc pour la menuiserie, MM. Labasse et Berthier pour la peinture et la plâtrerie, M. Nicolas pour la zinguerie et la plomberie, — le propriétaire de l'immeuble, — M. Guinet pour la marbrerie, M. Poncet pour l'électricité, MM. Remilleux, Gelas et Gaillard pour le chauffage, M. Bissuel pour la serrurerie, l'ouvrage ne pouvait manquer d'atteindre cette supériorité, ce cachet, cette modernité si flatteuse !

La pierre dure provient des carrières de Villebois, et la pierre blanche, pierre des Estailades et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, a été cédée par M. Duboin. La charpente en bois a été faite par M. Garcin, la charpente métallique par MM. Lagarde et Derobert. Ajoutez à cela les plafonds système Cancalon, aussi légers que solides et résistants, et le parquet du rez-de-chaussée posé par la Société française des Parqueteries hygiéniques de Bourges ; avec ceux-là, plus de crevasses à craindre, et celui-ci est tout aussi hydrofuge, tout aussi économique que les parquets qui, depuis plusieurs années, dans le quartier Grôlée, ont pleinement donné satisfaction.

Comme son aîné, ce parquet repose directement sur une couche de bitume, le séparant du béton, et présente à l'usure une épaisseur d'au moins 20 millimètres, mais sa disposition en damier, outre qu'elle réjouit l'œil par sa surface riche d'élégance, lui accorde l'avantage d'être puissamment hygiénique

en ce qu'il n'a aucun joint. Il serait trop long d'entrer dans le détail, quelque intéressant qu'il soit, afin de mettre en relief la supériorité atteinte, me semble-t-il, au suprême degré de perfection. Ne serait-ce pas aussi tomber, quoique je m'en défende, dans la réclame insipide et fastidieuse ? M. Giessner, l'agent régional de la Société, possède de nombreuses références, et très significatives, qu'il se fera un plaisir de communiquer.

Inutile donc de parler et des récompenses décernées et des diverses recommandations. Ce parquet a été adopté ici, comme il l'avait été une première fois dans notre ville au Dispensaire antituberculeux de la rue Chevreul. Ainsi, nous le retrouvons dans le cabinet du D^r Courmont, ce Lyonnais qui, par sa parole et ses actes, sans fatigue et sans merci, poursuit la lutte contre les causes de la terrible tuberculose, et qui mérite bien de figurer dans la phalange des incorrigibles récidivistes du bien, ainsi qualifiée, dans son discours d'ouverture en 1903, par M. René Bazin, président d'honneur de la Société des Habitations à bon marché en France.

M. Rogniat, le distingué architecte de ces deux constructions, s'est inspiré dans cette dernière, comme il le convenait du reste, de ce qui avait été déjà fait par des précurseurs, tels que M. Ormières, architecte de la Villa modèle à Arcachon ; de plus, — c'est en cela que son originalité perce, — il a été surtout d'un éclectisme très précieux en ce temps d'inventions jalouses de se produire et d'essais que l'expérience seule consacrera.

Le sol d'un seul tenant, sans aucun joint, sans aucune fente, est formé par ce plancher, par le xylolithe et par des carreaux en grès dans les différentes salles. Ajoutons que toutes les saillies, corniches, rosaces, moulures, plinthes sont supprimées, que tous les angles sont arrondis, et que, de même que pour la rencontre des parois verticales entre elles, leurs rencontres avec le sol et le plafond sont arrondies en forme de gorge. Ainsi, plus de dépôts de poussières, de moisissures et d'insectes que le balai, quelque soigneux qu'il soit, ne peut complètement chasser. Dans cet établissement, le balai est prohibé : tous les nettoyages se font à la main à l'aide de linges mouillés. Partout, dans les salles, corridors, escaliers, le revêtement des murs est en faïence ou en zinc émaillé, substances essentiellement lavables ; le ripolin est employé à la partie supérieure.

Il y aurait encore bien des choses à signaler pour être complet, comme l'opaline qui revêt les murs des water-closets ; mais de ce qui a été dit, il est facile de déduire que non seulement on recherche l'air, le soleil entrant librement dans les intérieurs, mais encore que le but d'assainir, par tous les moyens en notre possession, est avidement poursuivi.

La génération actuelle ne saurait vivre sans art et sans beauté ; et médecins, hygiénistes, architectes veulent encore davantage. Ils lui inculquent le désir de la demeure saine, salubre et constituée de façon à ne pas permettre l'accès aux microbes, ces infiniment petits si dangereux que la science, depuis la découverte de Pasteur, a étudiés et étudie encore sans relâche.

A. BOURGEOIS.

FÉDÉRATION PARISIENNE ET FÉDÉRATIONS PROVINCIALES

Nos lecteurs savent que le Congrès national des Entrepreneurs, qui s'est tenu à Lyon en novembre, a voté la création de la Fédération nationale générale proposée par M. Janvier, de Rennes. Or, paraît-il, la Fédération parisienne refuserait

maintenant d'obtempérer au vote formel du Congrès et chercherait à amener une scission entre Paris et la province.

Cette situation... critique a inspiré au spirituel directeur du Bâtiment Marseillais, M. A. Billiottet, l'amusante fantaisie que voici :

*A peine hors du Congrès avais-je fait dix pas
J'ouïs deux Parisiens se concertant tout bas :
« Sacré breton, dit l'un, son vœu diabolique,
« Je ne le cache pas, m'a ficu la colique
« Et je crains, entre nous, que vous, mon cher Soulé,
« Sur ce vœu vous soyez un peu vile emballé ».
L'autre dit : « Villemain, mais du Congrès, vous-même
« N'avez-vous partagé l'enthousiasme extrême
« Quand survint de Janvier la proposition
« Nous convertissant en Confédération ? »
Lors Villemain, penaud, épongeant avec force
Son grand front ruisselant qu'à sécher il s'efforce :
« Que n'ai-je balayé, tout comme un sous-traitant,
« Ce projet de malheur à l'abord si tentant !
« Le Congrès applaudit le vœu qui nous évince ;
« Par lui voilà Paris soumis à la province
« Et c'en est fait de nous, Comité directeur,
« Si nous n'enterrons tôt le projet et l'auteur. »
Et verveux il allait, maudissant le système,
Sur le malencontreux fulminant l'anathème,
Quand son ami Soulé, plus calme et plus prudent :
« Prenez garde, dit-il, mon cher, on vous entend.
« Que voulons-nous, au fond ? Rester toujours les maîtres.
« Pour ce de la maison il faut changer les êtres,
« Car croyez bien que moi, Soulé, tout le premier,
« Je me verrais fort mal n'être qu'un sous-Janvier. »
Arrivés à Paris ils eurent cent prétextes
Pour corriger le sort et refaire les textes.
Demain les trente-cinq, ensemble réunis,
Rétabliront le vœu tel qu'on l'avait émis.
Vous verrez à la fin que toute cette histoire
Se terminera bien. Je l'espère et veux croire.*

A. BILLIOTTET.

CONFÉRENCE STANISLAS FERRAND

Le lundi 6 mars, une énorme affluence remplissait les trois salles réunies de l'hôtel des Chambres syndicales du Bâtiment, rue de Lutèce, à Paris. M. Stanislas Ferrand, dont l'actif dévouement cherche, par la plume et par la parole, à être utile aux corporations et industries de la construction, donnait une conférence, en prenant comme sujet la célèbre formule du maçon-député Nadaud : « Quand le bâtiment va, tout va ! » Nous regrettons de ne pouvoir donner un résumé des intéressants aperçus qu'a exposés le conférencier, à bien plus forte raison de ne pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte de sa substantielle étude. Mais nous devons, au moins, signaler ses courageux efforts à mettre en relief les nombreuses causes du malaise qui pèse si lourdement sur toute l'entreprise. Eclairer les intéressés sur les multiples raisons du marasme des affaires, leur signaler les moyens de les atténuer et, dans la mesure du possible, d'y remédier est une œuvre méritoire à laquelle le conférencier s'est spécialement attaché. Signalons, entre autres, qu'il arrive à cette conclusion que, si le bâtiment ne va pas, c'est qu'aujourd'hui les constructions sont rarement l'œuvre de l'épargne, presque toujours celle de la spéculation.

Il s'élève contre les impôts de toute nature qui grèvent la propriété au détriment du travail ; contre les grandes banques qui accaparent tout l'argent et loin de le faire servir à des

affaires industrielles s'associent pour prendre ferme les emprunts de tous les Etats du monde et ont fait ainsi sortir de France, depuis dix ou quinze ans, environ 30 milliards ; contre l'Etat qui, tandis qu'il exempte le sous-comptoir des entrepreneurs, annexe du Crédit Foncier, de la taxe proportionnelle d'enregistrement de 1 fr. 25 pour 100 -- ce qu'il approuve -- l'applique à tous les autres prêteurs -- ce qu'il désapprouve.

Il demande que le privilège des constructeurs qui, avec les articles 2103 et 2110 du Code civil, n'est que l'hypocrisie d'un droit, soit rendu réel et efficace. Cela aurait une influence capitale sur les destinées de l'industrie du bâtiment.

Il préconise un système d'ouverture de crédits en matériaux qui inspirerait confiance aux fournisseurs, offrirait toute sécurité aux prêteurs et ferait réaliser des économies aux entrepreneurs, tout en écartant les hommes louches de l'entreprise.

Et il conclut en engageant son nombreux auditoire d'architectes, d'entrepreneurs, de fournisseurs, à poursuivre le groupement fédéral de leurs corporations, auquel leur donnent droit les lois de 1884 sur les syndicats et de 1901 sur les associations.

C'est par ce moyen, qui sera le point d'appui qui manquait au levier d'Archimède, qu'ils obligeront le Gouvernement à délaissier un peu la politique pour les affaires et à donner du travail à la France.

NÉCROLOGIE

Albert CUNY, architecte à Nancy

Le 28 février dernier est mort, à Nancy, un des architectes les plus réputés de la région, M. Albert Cuny. Né dans cette ville, le 21 novembre 1820, Cuny avait toujours professé un amour passionné pour sa ville natale, aux agrandissements et embellissements de laquelle il s'est constamment consacré.

Architecte de la ville de Lunéville, de 1846 à 1866, après de fortes études, complétées à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, puis pendant six mois, architecte de la ville de Saint-Omer, il revint ensuite se fixer définitivement à Nancy, et s'y consacra plus spécialement à la partie artistique de sa profession, se tenant volontairement éloigné de ce qu'on appelle communément les affaires. Parmi ses œuvres remarquées, citons l'élégante stèle du buste de Guerrier de Dumast, dans la cour d'honneur de l'Académie ; le monument à la mémoire des soldats morts en 1870, à l'entrée du cimetière de Préville ; la fontaine de la place Saint-Epvre ; le gracieux piédestal de la statue équestre de René II, par Schiff.

Il fut un des vaillants artistes qui luttèrent pour la conservation de la porte Saint-Georges et du cours Léopold, collaborateur de Boeswillwald pour la restauration du Palais ducal, et reconstruisit le bel hôtel Bassompierre.

Il était correspondant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Montauban, président d'honneur de la Société des Architectes de l'Est, chevalier de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche.

Archéologue distingué, il avait réuni une riche collection des ferronneries d'art qui étaient en grand honneur en Lorraine.

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DE CONSTRUCTION

LE RUBEROÏD

Nous sommes en mesure, aujourd'hui, de donner satisfaction à un grand nombre de nos lecteurs qui nous demandent des détails sur la toiture le « Rubéroïd ».

Le « Rubéroïd », nous n'hésitons pas à le dire, est un produit supérieur à tous ceux connus jusqu'à ce jour et il est appelé à remplacer le zinc, l'ardoise, la tuile, le chaume, etc.

Le « Rubéroïd » est un feutre de paille et de lin de première qualité, fabriqué avec le plus grand soin.

Il est entièrement imbibé d'un produit spécial et enduit des deux côtés d'une dissolution plus consistante de même nature, cette couche extérieure lui sert d'armature et le garantit des effets de l'air, de la gelée et de toutes les intempéries. Elle l'empêche de sécher et lui donne une élasticité et une souplesse qui durent indéfiniment.

Le « Rubéroïd » est très léger et d'une pose facile.

Il est imperméable à l'eau, inattaquable aux acides et aux alcalis, insensible aux changements de température et, en



ARCHIVES DE LA BANQUE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
RECOUVERTE EN RUBEROÏD

outre, mauvais conducteur de la chaleur, ce qui permet de conserver aux locaux qu'il recouvre une température uniforme.

Il est absolument réfractaire à tous les insectes.

Il est de longue durée et ne demande que peu d'entretien.

Il a, en outre, une qualité qu'aucun produit ne peut lui disputer : « C'est d'être un isolant parfait. »

Il s'applique en toitures en pente aussi bien qu'en toitures-terrasses.

Nous avons eu la bonne fortune d'avoir sous les yeux un grand nombre de lettres de félicitations adressées pour ce produit et nous nous faisons un plaisir d'en citer quelques-unes au hasard :

Celle de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges, qui dit :

« Je suis très heureux de pouvoir vous dire combien je suis satisfait du « Rubéroïd », dont j'ai recouvert la coupole de l'Observatoire de Bourges. Je crois que c'est la première fois qu'on adopte ce produit pour un établissement de ce genre et je ne saurais trop le recommander à mes collègues désireux d'avoir une coupole légère, très étanche et moins soumise que les coupoles recouvertes de métal, aux variations brusques de température si défavorables aux observations.

« En outre, la dilatation du « Rubéroïd » étant nulle, je n'ai pas eu besoin, cette année, où la coupole a été exposée à des chaleurs énormes, de faire la plus petite réparation, avantage que je n'aurais, certes, pas obtenu avec une couverture métallique.

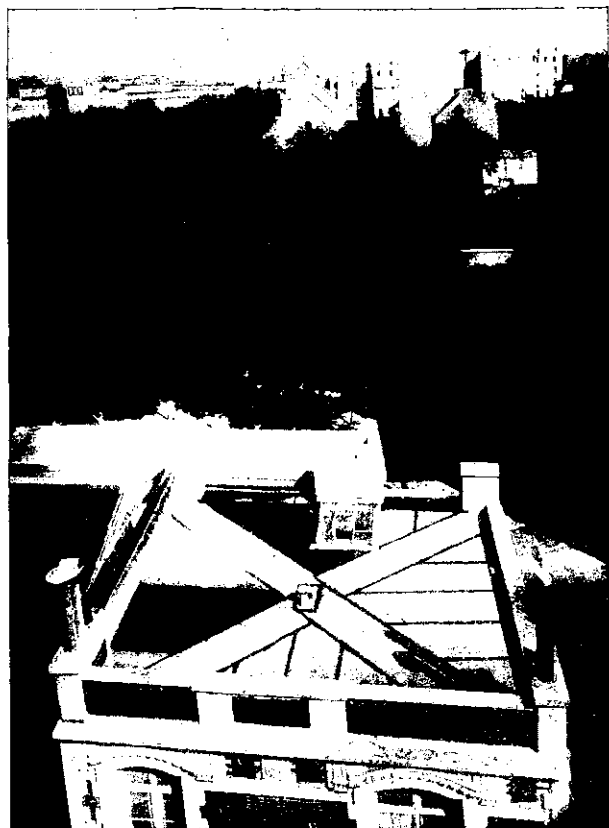
« Toutes ces considérations me confirment dans cette idée que j'ai été heureusement inspiré en adoptant ce mode de couverture, très nouveau en l'espèce, et je me fais un plaisir de vous en adresser encore une fois mes meilleurs compliments. »

Celle de M. Moyaux, à Saïgon (Indo-Chine), qui dit :

« et malgré la saison de pluies, très dure cette année, suivie de fortes chaleurs, les feuilles de « Rubéroïd » se sont très bien comportées et les toitures n'ont pas subi d'altération. »

Celle de M. Le Monnier, ingénieur agricole à Gonnevill-sur-Honfleur (Calvados), qui dit :

« Je crois son emploi très pratique pour la couverture des greniers destinés à conserver des fruits. Votre couverture



TOURASSE RECouverte EN RUBEROÏD, RUE MICHEL-ANGE, PARIS

est infiniment plus fraîche que l'ardoise, et les fruits réclament de la fraîcheur. Le « Rubéroïd » est donc appelé à remplacer, dans les départements agricoles, les couvertures en paille interdites dans la plupart des cas par la nouvelle loi française sur la santé publique.

« Quant à la durée du produit, je ne saurais encore en juger par moi-même dans les constructions que j'ai fait édifier.

« Mais j'ai eu l'occasion d'examiner des couvertures en « Rubéroïd » qui ont déjà plusieurs années d'existence et qui m'ont paru encore neuves. Je ne doute donc pas de la qualité de votre couverture. »

Celle de M. Bouvard, directeur de l'Architecture et des Parcs et Jardins de l'Exposition Universelle de 1900, qui dit :

« Je déclare que ce produit, soumis pendant près de deux ans à une très grande fatigue, en raison du nombreux public qui a fréquenté le bâtiment dont il s'agit, a parfaitement résisté à l'usure. »

Le « Rubéroïd », qui est le plus grand progrès dans la construction, a obtenu les plus hautes récompenses aux Expositions :

Une médaille d'or à l'Exposition d'hygiène tenue en 1904 à Paris, au Grand-Palais ; aux Expositions de Saint-Louis, de Lille, Toulouse, Grasse, Bruxelles, Buffalo et Paris 1900.

On peut se procurer le produit chez tous les quincailliers ou 20, rue Saint-Georges, Paris.

ECHOS DU CONGRÈS NATIONAL

DES

ENTREPRENEURS DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

DE FRANCE

— SUITE —

Discours de M. ALAPETITE, Préfet du Rhône.

Messieurs, je tiens à remercier M. le Président du banquet d'avoir porté en si bons termes la santé de M. le Président de la République ; je le remercie également d'avoir rendu hommage, comme il convenait, à la sollicitude de M. le Ministre du commerce pour les intérêts qui lui sont chers.

Enfin, je vous exprime à tous, Messieurs, la reconnaissance du Gouvernement de la République pour la courtoisie avec laquelle vous l'avez invité à se faire représenter au banquet qui devait clôturer votre Congrès. Je n'avais, pour ma part, aucun mérite à me rendre personnellement à cette invitation ; je n'avais que quelques pas à faire ; mais la présence du délégué de M. le Ministre du commerce à ce banquet est autrement significative.

Elle doit être pour vous autrement précieuse, car elle vous donne la mesure de l'intérêt avec lequel le Gouvernement de la République suit vos délibérations et de l'importance qu'il reconnaît à votre corporation dans le monde du travail. Votre corporation, si l'on envisage toutes les spécialités qu'elle comprend comme représentant une seule industrie, est certainement l'industrie la plus considérable de toutes, celle qui emploie le plus grand nombre d'ouvriers et aussi, dans une proportion plus forte, le plus grand nombre de patrons.

Ainsi, c'est une industrie où le patron est très près de l'ouvrier, où il doit bien le connaître, où il doit savoir ce qu'il y a de plus légitime dans ses aspirations, et dans quelle mesure il est non seulement juste, mais sage, de les satisfaire.

C'est pour cela que le contact est si indispensable entre votre corporation et les Pouvoirs publics. Aujourd'hui, ce sont les patrons du bâtiment, et notamment ceux des travaux publics, qui doivent, plus que tous les autres, sentir la nécessité de cette entente cordiale dont le nom a fait fortune dans la langue diplomatique, mais qui n'a pas moins besoin de faire fortune dans le langage économique. (*Rires applaudissements.*)

Cette collaboration que l'on réclame entre des Assemblées comme la vôtre et les Pouvoirs publics, cette collaboration, jamais, à aucune époque, n'a été plus indispensable. Sans doute, vous n'avez jamais perdu contact avec les Pouvoirs publics, mais il y a eu un temps où vous vous préoccupiez seulement de savoir combien ils avaient d'argent à dépenser en travail.

Eh bien ! même en se restreignant à ce point de vue, la troisième République n'a pas de comparaison à redouter. Pour cela, il suffit de rappeler le programme des travaux publics de M. de Freycinet, le programme scolaire de Jules Ferry, programmes amplifiés par leurs successeurs.

Mais il y a eu un temps où l'Etat ne se préoccupait pas ou ne se préoccupait que fort peu des relations entre patrons et ouvriers ; de notre temps, l'Etat a assumé la mission d'intervenir dans les rapports du capital et du travail ; il s'est donné la mission de rechercher la faiblesse pour la protéger contre les forces économiques qui la dominent et, au besoin, contre ses propres défaillances. C'est une œuvre de justice qui s'accomplit tous les jours.

Cette législation de la protection du travail, vous la connaissez, vous vous y intéressez, vous la suivez, je dirais presque avec émotion. Mais vous demandez que l'Etat ne tranche

pas ces questions si délicates, trop vite, ni surtout sans vous avoir entendus. (*Applaudissements.*)

Eh bien ! je puis vous donner l'assurance que réclamait tout à l'heure M. le Président de ce banquet, que tel est bien l'avis de M. le Ministre du commerce, qu'il attend avec impatience le texte des résolutions que vous avez prises et le compte rendu de ces discussions dans lesquelles il s'est déployé tant d'expérience et de compétence.

Le Gouvernement sait bien qu'en cette matière, il ne faut pas de législation inopinée, que la législation la plus minutieuse et la plus impérative est impuissante si elle se heurte à la révolte des industries qui doivent la subir, si, dans les nombreuses difficultés que la loi ne peut prévoir, le patron cherche et trouve une revanche, si, enfin, elle n'est pas résolue dans l'harmonie des idées et l'accord des volontés.

Je sais avec quelle sollicitude pour l'ouvrier votre Congrès a étudié ces graves questions, je sais que j'ai en face de moi de bons Français désireux de ne se dérober à aucune des obligations de leur rôle. (*Applaudissements.*)

Vous vous préoccupez, de même que les Pouvoirs publics, d'assurer au travail la rémunération la plus équitable. Cela, je sais bien que vous êtes tout prêts à le réaliser, mais cela ne suffit pas ; il faut encore que vous cherchiez à le faire sans demander à vos clients des sacrifices qu'ils ne pourraient pas supporter.

En vain objecterait-on que l'Etat peut bien faire les frais des générosités qu'il impose. Il n'y a pas que l'Etat qui soit votre client, il y en a d'autres ; il y a les pauvres gens qui ne sont pas propriétaires, qui sont locataires, qui ne font pas bâtir, mais pour lesquels on bâtit, et pour lesquels il faut que l'on bâtisse de plus en plus. Il est nécessaire qu'à notre époque, où la protection de la santé publique réclame tous nos concours, on fasse de plus en plus, pour la population ouvrière, des habitations salubres, commodes, et qui ne coûtent pas trop cher. Il ne s'agit pas pour cela de réduire à un salaire insuffisant la main-d'œuvre de l'ouvrier, il faut parvenir à ce résultat sans que ce soit au détriment des salaires, à force d'art et d'industrie, par une excellente organisation du travail, par une bonne utilisation de la main-d'œuvre et un choix judicieux des matériaux les plus économiques. Il y a là un tour de force à réaliser, et je ne doute pas que la collaboration des entrepreneurs et celle des architectes ne réussisse à le réaliser.

Il y a là, Messieurs, tout un horizon ouvert par la démocratie au sens pratique des architectes et des entrepreneurs. Nous verrons dans quelle mesure le *Génie du Progrès*, dont vous avez offert le symbole à notre excellent ami, M. Brizon, saura les inspirer. Nous verrons comment ils sont capables d'apporter leur pierre à l'édifice de la solidarité sociale.

Messieurs, je bois à la paix et à la sécurité industrielle de notre pays. (*Applaudissements.*) Je bois à la paix par la justice et la fraternité et, pour cela, je bois à ceux qui doivent être les artisans de cette œuvre patriotique, à la Fédération Nationale, à la Chambre syndicale de Lyon, à leurs bureaux et à leurs présidents. (*Applaudissements prolongés.*)

(A suivre)

CONCOURS

PARIS

ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

Un concours sera ouvert le 15 novembre 1905, au Sous-Secrétariat des Beaux-Arts, à Paris, 43, rue de Valois, pour six places d'architecte en chef des monuments historiques.

Les candidats devront déposer, avant le 1^{er} juillet 1905, au

Sous-Secrétariat des Beaux-Arts (bureau des monuments historiques), leurs titres d'admissibilité sur lesquels il sera statué dans un délai de quinze jours.

On peut se procurer le programme et les conditions du concours au Sous-Secrétariat des Beaux-Arts.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

* * AIN. — Nous apprenons qu'un certain nombre de chaussées de *Bourg* vont être refaites en asphalte caoutchouté : les travaux sont évalués 18.000 francs.

* * ALLIER. — Un musée va être édifié à *Moulins*, sur la place du Château, d'après les plans de M. Baer, architecte. Le devis s'élève à 317.000 francs.

* * DROME. — La construction de groupes scolaires à *Bourg-de-Péage* prévoit pour 60.000 francs de travaux.

* * HAUTE-LOIRE. — Un projet dont l'exécution atteindrait environ 700.000 francs est à l'étude au *Puy*. Il comporte l'ouverture des abords de la Cité, la couverture du ruisseau de Dolaison, la construction d'écoles primaires, la construction d'une caserne de passagers et la création d'un réseau d'égouts.

* * HAUTE-SAVOIE. — M. Eugler, architecte à Evian, vient d'établir les plans et devis d'un groupe scolaire dont la construction est décidée à *Saint-Paul*.

* * ISÈRE. — Une dépense de 16.000 francs est prévue pour la construction d'une véranda à l'abattoir de *Jallieu*.

* * SAONE-ET-LOIRE. — Une série de travaux aux bâtiments scolaires va être entreprise : à *Ciry-le-Noble*, agrandissement de l'école publique de filles ; construction d'une école de filles à *Saint-Aubin-sur-Loire* ; construction de bâtiments annexes aux écoles de garçons et de filles de *Bourbon-Lancy*.

* * SAVOIE. — Une somme de 50.000 francs est affectée à la reconstruction de l'église de *Fréterive*.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Syndicat des Architectes du Rhône, rue de l'Arbre-Sec, 27, Lyon.

Voici la composition du bureau du Syndicat des Architectes du Rhône pour l'année 1905-1906 :

Président : M. BILLON.

Vice-Président : MM. PODESTA et THOUBILLON.

Secrétaires : MM. MICHEL et DANTHON.

Trésorier : M. Jules CUMIN.

Archiviste : M. CHARVET.

Les vœux du Congrès de Lyon.

Le 1^{er} mars, M. Soulé, président du Groupe, à la tête d'une délégation des Chambres syndicales, a présenté au ministre du Commerce les vœux émis par le Congrès des Entrepreneurs tenu à Lyon en novembre 1904.

Le 11 mars, une démarche analogue a été faite auprès du ministre des Travaux publics, et il résulte de ces visites que les pouvoirs publics sont disposés à s'intéresser à des questions qui leur auront été soumises, qu'ils auront discutées, en un mot, qu'il était utile de leur faire connaître.

On peut, de la sorte, espérer obtenir des satisfactions au moins partielles, avec le concours du Parlement.

Travaux de viabilité à Oullins (Rhône).

La municipalité d'Oullins a mis à l'étude le projet d'élargissement de la rue de la Gare, dans la partie comprise entre

le passage à niveau et le chemin de Pierre-Bénite. La Compagnie P.-L.-M. a fait à la municipalité des propositions pour effectuer ces travaux en même temps que ceux qui seront entrepris pour l'agrandissement de la gare de voyageurs.

Travaux des monuments historiques.

M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, vient d'adresser aux architectes en chef des monuments historiques une circulaire leur faisant remarquer qu'ils n'ont pas le droit de disposer, sans autorisation préalable, pour les travaux non prévus aux devis approuvés, de sommes parfois considérables provenant des réductions opérées sur les évaluations de ces devis, par suite des rabais consentis par les entrepreneurs.

Il leur rappelle également qu'ils doivent, autant que possible, et surtout lorsque les entreprises qu'ils sont appelés à diriger présentent une certaine importance, avoir recours à l'adjudication publique.

Cette opération, qui permet à tous les entrepreneurs ou associations capables, de concourir librement pour la concession des travaux, a, de plus, l'avantage de sauvegarder les intérêts du Trésor.

Adjudication de travaux de peinture au P.-L.-M.

La Compagnie P.-L.-M. doit adjudger prochainement, par les soins de M. Dessirier, ingénieur, chargé du III^e arrondissement de la voie à Lyon, les travaux de réfection de peintures des parties métalliques du viaduc de Rochetaillée et comprenant : 1^o le lessivage et brossage des peintures actuelles du viaduc ; 2^o le grattage énergique des parties métalliques oxydées, qui devront être recouvertes d'une couche de peinture au minium de plomb ; 3^o la peinture à l'huile à deux couches de toutes les parties métalliques anciennes du viaduc ; 4^o la peinture à l'huile à trois couches de toutes les parties métalliques des passerelles de visite de ce viaduc établies récemment.

Election au Conseil des Prud'hommes de Lyon (résultats).

L'élection qui a eu lieu, le 23 mars, au Conseil des prud'hommes de Lyon (bâtiment et industries diverses, patrons, 2^e catégorie), afin de pourvoir au remplacement de M. Denat, décédé, a donné les résultats suivants : Inscrits 578 ; votants 48 ; majorité absolue 25. M. Pierre RIBAYRON a été élu par 48 voix.

Construction d'un hospice à Cublize (Rhône).

Par testament public, en date du 14 janvier 1905, M. Alexis Beroud, en son vivant domicilié à Meaux, lieu de Mongy, a légué à la commune de Cublize 10.000 francs pour la fondation projetée d'un hospice civil dans cette commune.

Relations commerciales avec la Bolivie.

MM. les Négociants de Lyon et de la région qui auraient des renseignements à demander sur le commerce de la France avec la Bolivie, ainsi que sur les débouchés que les industriels pourraient y trouver, peuvent s'adresser à M. le Vice-Consul de Bolivie à Lyon, Point-du-Jour, 73.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 28 Février au 24 Mars 1905

LYON

Rue de l'Abondance, 57. — Entrepôts. — Propr., M. Charnoud. — Arch., M. Fanon.

Rue Roposte, 13. — Hangar. — Prop., M. Miaille. — Arch., M. Nevière.

Rue de la Pyramide, 52. — Hangar. — Prop., Société générale d'approvisionnement.

Cours Lafayette, 167. — Hangar. — Prop., M. Paradis.

Chemin de Saint-Alban, à Parilly. — Maison. — Prop., M. Alix. — Arch., M. Lédieu.

Quai Pierre-Scize, 71. — Atelier. — Prop., MM. Gaavance et C^{ie}. Quai Pierre-Scize, 70. — Hangar. — Prop., M. Grasselli.

Chemin de Gerland. — Hangar. — Prop., M. Crouzier.

Maison. — Prop., M. Tournaud. — Arch., MM. Robert et Chollat.

Chemin de la Villette, 65 et 67. — exhaussement d'une maison. — Prop., M. Porchet.

Rue Neuve-de-la-Villardière. — Hangar. — Prop., M. Guillard. Arch., M. Boulu.

Grande rue de Monplaisir. — Annexe et exhaussement. — Prop., M. Poyet. — Arch., MM. Groboz et Petit.

Rue Villebois-Mareuil. — Maison. — Prop., M. Royer. — Arch., M. Lédieu.

Rue Villebois-Mareuil. — Maison. — Prop., M. Chaud. — Arch., M. Lédieu.

Rue Rabelais. — Maison. — Prop., M. Sage. — Arch., M. Curny.

Rue Bancal, 2. — Hangar. — Prop., M. Andrieux.

Rue Dunois, 55. — Maison et atelier. — Prop., M^{me} V^{ve} Chanel. Arch., M. Léon Curny.

Rue de Monplaisir, 146. — Maison et atelier. — Prop., M. Lafont. — Arch., M. Cadet.

Rue Saint-Pothin, 45. — Hangars. — Prop., M. Ravier.

Chemin de Gerland, 59 ter. — Maison. — Prop., Rambaud. — Arch., M. Boulu.

Avenue des Ponts, 77, 79, 81, 83, 85. — Maison. — Prop., M^{me} Cabestan. — Arch., M. Fauché.

Route d'Heyrieux, 161. — Entrepôt. — Prop., M. Roche.

Rue Bellecombe. — Maison. — Prop., M. Lhémine. — Arch., M. Fournier.

Chemin des Pins, 21. — Hangar et portail. — Prop., M. Couderc.

Chemin de Monplaisir, 10. — Maison. — Prop., Portalis. — Arch., M. Pras.

Rue de la Buire, 59. — Exhaussement. — Prop., M. Mougeolle. — Arch., M. Pras.

Rue des Anges, 30. — Entrep., M. Clément.

COURS DES MÉTAUX SUR LES DIVERS MARCHÉS

Cuivre. — Paris : Cuivre en barres, marques ordinaires 176 fr. 50, premières marques 178 fr. 50, lingots et plaques de laminage 183 fr. 75. Londres : Chili bon ordinaire 68,13.9 liv. st. au comptant et 69 liv. st. à trois mois. Tough Anglais 72 liv. st., Best Selected 72 liv. st. New-York : Cuivre du Lac, 15,37 cts.

Plomb. — Paris : Marques ordinaires livrables au Havre ou à Rouen 36 fr., id. à Paris, fr. 36,50.

Londres : Plomb espagnol liv. st. 12,5, plomb anglais liv. st. 12,10.

New-York : 4,60 cts

Étain. — Paris : Banca 364 fr. Détroits 353 fr. Etain anglais 347 fr. 50

Londres : Détroits au comptant liv. st. 134, à trois mois liv. st. 133,15, étain anglais liv. st. 136,5 pour les lingots ordinaires, liv. st. 135,10 pour les barres et liv. st. 135, pour les lingots raffinés.

New-York : 29,75 cts.

Zinc. — Paris : Zinc de Silésie livable au Havre 66 fr. ; autres bonnes marques livrables au Havre 65 fr. 50, id. livrables à Paris 65 fr. 75.

Londres : Marques ordinaires liv. st. 24, marques spéciales liv. st. 24,5, laminé de Silésie liv. st. 28.

New-York : 6,25 cts.

Fer-blanc. — Swansea : Bessemer Coke 20 14, 11 sh. 9 ; 14 18 3/4, 12 sh. 1 1/2 d. ; Siemens 20 10, 14 sh.

Mercure. — Londres : 7,12,6 liv. st. par bouteille.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

Les avis insérés sous cette rubrique sont gratuits. Tous nos abonnés et lecteurs sont invités à nous communiquer leurs offres et demandes.

CHAUFFAGE Dessinateur-Conducteur de travaux, ayant 18 années de pratique, chauffages air, eau, vapeur, bains, buanderies, cuisines, ventilation, humidification, excel. référ. premières Maisons Paris et Lyon, désire situation stable Lyon ou région, ou association avec entrepreneur. S'adresser aux Bureaux du Journal.

CONTREMAÎTRES et Employés d'entreprises de maçonnerie, munis des meilleures références peuvent être procurés à M. les Entrepreneurs, par la 285^e Société de Secours mutuels des Contremaîtres et Employés des Entreprises de Maçonnerie, dite la Double-Mètre. — S'adresser au Siège, rue Childebert 16, à Lyon.



COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kg	
Cuivre en lingots affiné	179 »	181 50
— en planche rouge	215 »	217 50
— — — jaune	182 50	185 »
Etain Banca en lingots	365 »	370 »
— Billiton et détroits en lingots	360 »	365 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	38 »	39 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	41 »	42 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	60 »	61 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	79 »	80 »
— — — Autres marques	78 »	79 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	400 »
— laminé	559 »	575 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	19 »	20 »
Fer à double T, AO	18 »	19 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	22 »	23 »
Mercuré	659 »	700 »

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône — 20 mars. — *Mairie de Lyon*. — Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Construction d'égouts du 4^e type, rues Pouteau, Lemot, Diderot et place Colbert. Montant des travaux, 16.563 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Monin, 16 p. 100. — Dufier, 18 p. 100. — Védrine, 18 p. 100. — Adjud., M. Taboury, rue Calas, 14, à Lyon, 25 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'égouts du 4^e type, rues Denuzière, Bichat et Marc-Antoine-Petit. Montant des travaux, 25.716 fr. 25. Soumissionnaires : MM. Desflaches, 21 p. 100. — Peix, 18 p. 100. — Taboury, 15 p. 100. — Cavarrier, 18 p. 100. — Védrine, 23 p. 100. — Adjud., M. Monin, entrepreneur, à Villeurbanne (Rhône), rue Sainte-Geneviève, 7, à 23 p. 100 de rabais en l'absence de M. Védrine qui avait consenti le même rabais. — 3^e lot. Construction d'un égout du 4^e type, rue du Beguin, entre la rue Tourville et la rue Garibaldi prolongée. Montant des travaux, 6.656 fr. 20. Soumissionnaires : MM. Peix, 15 p. 100. — Taboury, 15 p. 100. — Lebesson, 27 p. 100. — Monin, 25 p. 100. — Richard, 22 p. 100. — Dufier, 20 p. 100. — Védrine, 17 p. 100. — Adjud., M. Desflaches Lucien, à Lyon, 45, rue Baraban, 27 p. 100 de rabais après tirage au sort. — 4^e lot. Construction d'un égout du 4^e type, place Tabareau, entre la rue Grataloup et l'avenue des Tapis. Montant des travaux, 5.097 fr. 30. Soumissionnaires : MM. Taboury, 17 p. 100. — Monin, 15 p. 100. — Dufier, 20 p. 100. — Védrine, 14 p. 100. — Adjud., M. Desflaches Lucien, 27 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Construction d'un égout du 4^e type et d'un égout tubulaire en ciment, rue du Tunnel, entre la rue de la Pyramide et la place Dumas-de-Loire. Montant des travaux, 13.466 fr. 65. Soumissionnaires : MM. Védrine, 17 p. 100. — Monin, 16 p. 100. — Adjud., M. Lebesson Léonard, à Lyon, 174, chemin de la Demi-Lune, 23 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Construction d'un égout du 4^e type, rue Malesherbes, entre l'avenue du Parc et la rue Duquesne. Montant des travaux, 9.174 fr. 80. Adjud., M. Monin, 20 p. 100 de rabais.

Rhône. — 20 mars. — *Mairie de Lyon*. — Hôtel des invalides du Travail. Construction de drains et établissement d'allées. Montant des travaux, 52.340 fr. Soumissionnaires : M. Monin, prix du devis. — M. Canque, 3 p. 100. — Adjud., M. Dufier Louis, 4, rue Jangot, à Lyon, 7 p. 100 de rabais.

Doubs. — 18 mars. — *Préfecture*. — Travaux vicinaux et communaux. — 1^{er} art. Villeneuve-d'Amont. Captage de sources, construction d'un réservoir, de bornes-fontaines, d'abreuvoirs et établissement de conduite d'eau. 1^{er} lot. Montant des travaux, 31.000 fr. Adjud., M. Mauguère Emile, à Chenbier (Haute-Saône), 23 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Mont. des travaux, 35.100 fr. Adjud., M. Mauguère Emile, 17 p. 100 de rabais. — 2^e art. Saône. Remplacement des conduites d'eau alimentant les fontaines du Grand-Saône. Montant des travaux, 9.731 fr. 66. Adjud., M. Pérignon-Vinet, à Lyon, 23 p. 100 de rabais. — 3^e art. Mouthier-Haute-Pierre. Refection des conduites d'eau alimentant les fontaines publiques. Montant des travaux, 13.129 fr. 42. Adjud., M. Sibut Félicien, à Grenoble, 16 p. 100 de rabais. — 4^e art. Serre les-Sapins. Construction d'une citerne. Montant des travaux, 7.768 fr. 33. Adjud., M. Pertion Antoine, à Besançon, 10 p. 100 de rabais. — 5^e art. La Tour-de-Sçay. Réparations aux bâtiments communaux. Montant des travaux, 584 fr. 85. Non adjugé. — 6^e art. Courchapon. Rectification de la rampe de « la Montée », chemin n° 3 des Chenévrottes. Montant des travaux, 1.187 fr. 37. Adjud., M. Cudey Célestin, à Courchapon, 7 p. 100 de rabais. — 7^e art. Remoray. Construction des chemins vicinaux ordinaires n° 7, des Granges-Sainte-Marie, à Remoray, et n° 10, de Remoray aux Granges-Sainte-Marie. Montant des travaux, 71.725 fr. 89. Adjud., M. Castoldi Fernand, à Frangy (Saône-et-Loire), 15 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Tablier métallique du pont sur le ruisseau de la « Donavette ». Montant des travaux, 3.791 fr. 50. Adjud., Société des Forges de Franche-Comté, 17 p. 100 de rabais. — 8^e art. Plaimbois-Vennes. Reconstruction d'un pont sur la Reverotte, au passage du chemin vicinal n° 1. Montant des travaux, 34.088 fr. 53. Non adjugé. — 9^e art. Chemin de grande communication n° 10. Entretien pendant trois ans, entre la limite de l'arrondissement de Baume et la frontière suisse, avec embranchement de Fernet-Blancheroche. Montant des travaux, 2.667 fr. 55. Non adjugé.

Drôme. — 23 mars. — *Mairie de Chabeuil*. — Construction de deux passerelles sur la Vèvre. Montant des travaux, 7.000 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Drevot, 15 p. 100. — Fugier et Cie, 17 p. 100. — Courbis père et fils, 9,50 p. 100. — Bellon, 8 p. 100. — Saint-André, 12 p. 100. — Courtet, 16 p. 100. — Tessieux, 17 p. 100. — Dragon, 2 p. 100. — Adjud., M. Roux Victor, 79, cours Saint-André, à Grenoble, 19 p. 100 de rabais.

Drôme. — 26 mars. — *Mairie de Marches*. — Construction d'une école de filles. Montant des travaux, 11.976 fr. 74. Soumissionnaires : MM. Bouroulet, Michat, Cressant, Pleyne, prix du devis. — M. Blache, 0,50 p. 100. — Adjud., M. Berthio, à Bourg-de-Péage, 1 p. 100 de rabais.

Loire. — 25 mars. — *Mairie de Saint-Etienne*. — Entretien pour les années 1905, 1906, 1907, 1908 et 1909. Construction et entretien des ouvrages en maçonnerie, pierre de taille et charpente. 1^{er} lot. Montant des travaux, 15.000 fr. Adjud., Société des maçons, à Saint-Etienne, 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montant des travaux, 15.000 fr. Adjud., M. Ligonnet, 9, rue de Roanne, à Saint-Etienne, 7 p. 100 de rabais. — Construction et entretien des chaussées pavées. Montant des travaux, 10.000 fr. Adjud., M. Laville, aux Molières-Neuves, 5 p. 100 de rabais. — Construction et entretien des chaussées, des chemins vicinaux et des rues empierrées. Montant des travaux, 40.000 fr. Adjud., M. Laville, 5 p. 100 de rabais. — Construction et entretien des chaussées et allées des places. Montant des travaux, 4.000 fr. Adjud., M. Chauvel, à Bellevue, 5 p. 100 de rabais. — Construction et entretien des ouvrages et travaux en asphalte. Montant des travaux, 5.000 fr. Non adjugé. — Construction et entretien des dallages et trottoirs en ciment. Montant des travaux, 5.000 fr. Adjud., M. a terre, 20, rue Saint-Honoré, à Saint-Etienne, 13 p. 100 de rabais. — Fourniture, entretien et réparations du matériel : charonnage, menuiserie. Montant des travaux, 3.000 fr. Adjud., M. Gardon, 4, route de Saint-Chamond, à Saint-Etienne, 3 p. 100 de rabais. — Peinture, droguerie, vitrerie. Montant des travaux, 1.000 fr. Adjud., M. Neyret, 12, rue de la Comédie, à Saint-Etienne, 6 p. 100 de rabais. — Serrurerie, quincaillerie, outillage. Mont. des travaux, 6.000 fr. Adjud., M. Jaillon, 46, rue Daguerre, à Saint-Etienne, 13 p. 100 de rabais. — Fourniture et entretien des tuyaux en cuir pour l'arrosage. Montant des travaux, 1.000 fr. Adjud., M. Bourgin, 39, rue du Grand-Gaulet, à Saint-Etienne, 12 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 24 mars. — *Préfecture*. — Service de la Saône et du canal du Centre. Travaux d'amélioration. Construction d'ouvrages pour l'alimentation et la régularisation des biefs aux écluses n° 29, 30, 31, 32 et 34 Méditerranée. Mont. des travaux, 43.500 fr. Soumissionnaires : MM. Desjardins, prix du devis. — Gayet, 15 p. 100. — Davenne, 12 p. 100. — Valentin, 9 p. 100. — Levet-David, 3 p. 100. — Martin, 9 p. 100. — Bertin, 6 p. 100. — Copet, 12 p. 100. — Désarménies, 7 p. 100. — Renault et Cartier, 13 p. 100. — Richard, 4 p. 100. — Adjud., M. Meurgey frères, à Blaisy-Bas (Côte-d'Or), 18 p. 100 de rabais.

Savoie. — 18 mars. — *Préfecture*. — Construction de chemins ruraux et adduction et installation d'une fontaine. Construction du chemin rural n° 1, de La Plantaz à La Barre. Mont. des travaux, 6.436 fr. Soumissionnaires : MM. Carpanot, 2 p. 100. — Girollet, 2 p. 100. — Ossolla, 2 p. 100. — Trabbin, 20 p. 100. — Adjud., M. Pinorini Paul, à Chambéry, 21 p. 100 de rabais. — Construction du chemin rural n° 2, de Grange-Brûlée à Grande-Neuve. Montant des travaux, 2.612 fr. Adjud., M. Pinorini Paul, 5 p. 100 de rabais. — Adduction et installation d'une fontaine avec bassin. Montant des travaux, 1.234 fr. 10. Adjud., M. Paul Pinorini, 4 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 20 mars. — *Mairie de Besançon*. — Direction d'artillerie de Besançon. Fourniture de 700 mc. de chêne en grume, en 35 lots de 20 mc. chacun. Adjudicat. : M. Courtot, à Rougemont, 1^{er} et 8^e lots. M. Gillot Savarin, à Sornay, 2^e, 3^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 25^e, 26^e, 34^e, 35^e, 21^e, 22^e. M. Veffond, à Cresancey, 4^e, 11^e. M. Pille, à Sellières, 5^e, 6^e. M. Grange, à Moncey, 7^e, 31^e. M. Fouchecourt, à Lons-le-Sauvier, 9^e, 10^e. M. Virvet, à Heuë-sur-Saône, 12^e. M. Bernout, à Besançon, 13^e. M. Collinet, à Poligny, 14^e, 15^e. M. Lartille, à Soing, 20^e. M. Mathis, à Ehuns, 23^e, 32^e. M. Corne Joseph, à Serre-les-Sapins, 24^e, 29^e. M. Girardot, à Besançon, 27^e, 30^e. M. Cuisinier, à Champles, 28^e. M. Bideaux, à Hericourt, 33^e.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mercredi 12 avril, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon*. — III^e arrondissement. — Vente par adjudication publique sur soumissions cachetées de matériaux à provenir de la démolition des constructions existant sur les terrains expropriés par la ville de Lyon en vue du prolongement de l'avenue de Saxe dans les quartiers de la Mouche et de Gerlan. L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées sur la mise à prix de 2.284 fr.; elle sera tranchée au profit de celui qui aura offert la plus forte somme au-dessus de cette mise à prix. Cautionnement, 400 fr.

Les plans et cahier des charges, relatifs à la vente des matériaux, dont il s'agit sont déposés au Bureau des Renseignements, 7, rue de la Tunisie, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Dimanche 30 avril, 10 h. — *Mairie de Charly*. — Construction d'un groupe scolaire avec mairie. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, ciment et couverture. Estimation des travaux, 32.847 fr. 57. Cautionnement, 1.600 fr. — 2^e lot. Charpente. Estimat. des travaux, 7.288 fr. 07. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Estimation des travaux, 6.076 fr. 95. Cautionnement, 350 fr. — 4^e lot. Menuiserie, parquets (mobiliier scolaire réservé). Estimation des travaux, 7.610 fr. 36. Cautionnement, 450 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, marbrerie, fumisterie, vitrerie. Estimation des travaux, 4.060 fr. 18. Cautionnement, 250 fr. — 6^e lot. Zin-

guerie, plomberie, ardoise et fontainerie. Estimation des travaux, 1.816 fr. 92. Cautionnement, 125 fr.

Les certificats devront être soumis au visa de l'architecte, directeur des travaux, M. Bouilhères, 3, rue Sainte-Marie-des-Terreux, dix jours au minimum, avant la date de l'adjudication.

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux seront déposés au Secrétariat de la mairie (école des garçons), où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir et les dimanches de 10 heures à midi.

Ain. — Dimanche 7 avril, 11 h. — *Mairie d'Échalon*. — Construction d'une citerne et abreuvoir au hameau du Crelet. Montant des travaux, 2.913 fr. 20.

Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 9 avril, 2 h. — *Mairie de Saint-André-sur-Vieux-Jonc*. — Construction d'une classe enfantine. Mont. des travaux, 6.239 fr. 63. Cautionnement, 300 fr.

Renseignements à la mairie ou dans les bureaux de M. Louis Pochon, architecte, 4, avenue Alsace-Lorraine, Bourg.

Loire. — Dimanche 9 avril, 9 h. — *Mairie de Saint-Rambert-sur-Loire*. — Travaux communaux. Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille et ciment. Montant, 32.000 fr. Cautionnement, 3.200 fr. — 2^e lot. Charpente et parquets. Montant, 13.200 fr. Cautionnement, 1.320 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 6.500 fr. Cautionnement, 650 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 700 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Montant, 4.600 fr. Cautionnement, 460 fr. Montant total, 69.300 fr.

Chaque concurrent sera tenu de présenter, au moins huit jours avant l'adjudication, à M. Bernard, architecte diplômé du Gouvernement, 53, rue de la Préfecture, à Saint-Étienne : 1^{er} deux certificats de capacité délivrés par des architectes connus, mentionnant des travaux exécutés dans les trois dernières années précédant l'adjudication ainsi que leur montant qui devra être au moins égal aux travaux de la présente adjudication; 2^e un récépissé de M. le receveur municipal, constatant le versement du cautionnement.

Renseignements à la mairie.

Loire. — Dimanche 16 avril, 1 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Cyprien*. — Construction d'une maison d'école de filles. Montant des travaux, 11.991 fr. A valoir, 1.309 fr. Total, 13.300 fr. Cautionnement, 500 fr.

Visa par M. Larbret, agent-voyer d'arrondissement, à Montbrison, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Saône (Haute). — Samedi 8 avril, 10 h. — *Sous-préfecture de Lure*. — Construction d'une école primaire supérieure de garçons. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonneries, plâtrerie, serrurerie et gros fers, canalisation et clôture en maçonnerie. Montant des travaux, 106.047 fr. Cautionnement, 5.300 fr. — Frais, 1.533 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant des travaux, 13.568 fr. Cautionnement, 675 fr. Frais, 251 fr. — 3^e lot. Couverture, zinguerie et plomberie. Montant des travaux, 8.382 fr. Cautionnement, 415 fr. Frais, 179 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 33.216 fr. Cautionnement, 1.660 fr. Frais, 537 fr. — 5^e lot. Peinture, tenture et vitrerie. Montant des travaux, 5.955 fr. Cautionnement, 300 fr. Frais, 137 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Fleury de la Hussinière, à Belfort, auteur du projet.

Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Jeudi 13 avril, 2 h. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône*. — Construction d'une école de filles à Saint-Martin-en-Bresse. Montant des travaux, 43.938 fr. 40. A valoir, 4.393 fr. 84. Total, 48.332 fr. 24. Cautionnement, 1/20^e. Frais, 560 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication par M. Larnoy, architecte à Verdun-sur-le-Doubs.

Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Dimanche 9 avril, 2 h. — *Mairie de Briant*. — Construction d'une école de filles. Montant des travaux, 14.851 fr. 41.

Visa par l'auteur du projet, M. G. Poinet, architecte, à Mâcon.

Ministère de la Guerre. — Jeudi 13 avril, 9 h. — *Mairie d'Embrun*. — Chefferie de Gap. Entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortification pendant six années, à partir du 1^{er} janvier 1905. 1^{er} lot. Terrasses et maçonneries. Montant annuel, 5 000 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, ferronnerie, zinguerie, peinture, vitrerie. Montant annuel, 8.000 fr.

Ministère de la Guerre. — Lundi 17 avril, 9 h. — *Mairie de Gap*. — Chefferie de Gap. Entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortifications pendant six ans, du 1^{er} janvier 1905. — 1^{er} lot. Terrasses et maçonneries. Montant annuel, 5 000 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, ferronnerie, zinguerie, peinture, vitrerie. Montant annuel, 6.500 fr.

Renseignements à la chefferie de Gap, 12, boulevard de la Liberté, et dans les bureaux du génie de la Condamine-Châtelard (Basses-Alpes).

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil — 38881

Tirage : 15 Avril 1905

LOTÉRIE-TOMBOLA

Le Billet : 1 franc

de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 3 SEPTEMBRE 1904
Au Capital de 100.000 francs

10.000 fr. TROIS GROS LOTS 1.000 fr.

NOMENCLATURE DES LOTS :

PREMIER GROS LOT :

AUTOMOBILE (10.000 fr.)

DEUXIÈME GROS LOT :

SERVICE ARGENTERIE (1.000 fr.)

TROISIÈME GROS LOT :

AMEUBLEMENT (1.000 fr.)

4^e Lot, Machiue à coudre de 100 fr. | 5^e Lot, Objet d'art de 100 fr. | 6^e Lot, Appareil photo de 100 fr. | 7^e Lot, Jumelle longue-vue de 100 fr.
8^e Lot, Fusil de chasse de 100 fr. | 9^e Lot, Chronomètre de 100 fr. | 10^e Lot, Phonographe de 100 fr.

11^e Lot à 33^e Lot, Vingt-trois Objets en nature, d'une valeur de chacun 100 fr. — 33 Lots se montant ensemble à 15.000 francs

NOTA. — Les gagnants à qui les Lots ne conviendraient pas auront la faculté d'en recevoir le montant en espèces.

On trouve des billets à l'AGENCE FOURNIEU, 14, rue Confort, Lyon et dans tous les Bureaux de tabacs, Librairies, etc. Par correspondance, joindre à la demande un mandat-poste du montant des billets et une enveloppe affranchie (à raison de 15 centimes par 4 billets) portant adresse pour le retour. Les paiements en timbres-poste ne seront pas acceptés.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudin, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD nls, seul représentant de la Commission des Ardoisières l'Angers, chemin de Vauques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succès, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Étienne, rue de la Préfecture 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

Envoi franco de l'Album



ENDUITS DE L. CARON

35 Ans de Succès
CONTRE L'HUMIDITÉ DES MURS
PLATRES FRAIS. SALPÉTRATION
Peinture sur tous Ciments

Seul Fabricant : P. DUCHAPT-CARON - Paris

Concessionnaire : Louis BARDEY & A., 14, Rue Robert, LYON

Adressé télégraphique : RIVACIER
Téléphone 28-88

RIVORY & J. JOLY (A. et M.) INGÉNIEURS

Bureaux et Dépôts : 46, rue Raulin, Lyon

SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES DE LONGWY

DÉPOT DE LA
SOCIÉTÉ ESCAUT ET MEUSE A ANZIN

DÉPOT DE LA
MAISON CHAPPÉE & FILS DU MANS

DÉPOT DE LA
MAISON H. STRUBE & FILS
A MONTROUGE

AGENTS ET DÉPOSITAIRES
DE SOCIÉTÉS DIVERSES

Bureau de représentation pour la région du Centre et de l'Est.
Dépôt de billettes.

Tubes en fer et en acier pour eau, gaz, vapeur; serrurerie, tubes
renforcés pour puits. Tubes pour vélocipédie, raccords, fonte et fer.

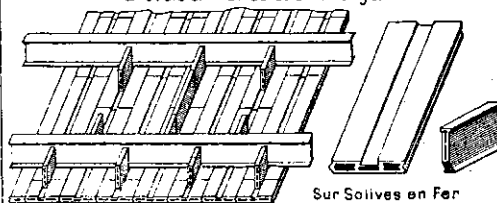
Appareils de chauffage par la vapeur. Tuyaux à ailettes, radiateurs,
chaudières. Tous accessoires de chauffage à haute, basse pression.

Appareils de sûreté. Robinetterie de toutes sortes. Accessoires pour
chaudières et machines à vapeur, bronze et cuivre brut, métal
antifriction.

Fontes moulées mécaniques, de bâtiment, de canalisation, d'orne-
ment. Aciers moulés de toutes sortes, aciers forgés, fontes mal-
léables, limes, outils, aciers d'outils, brides, boulons.

NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

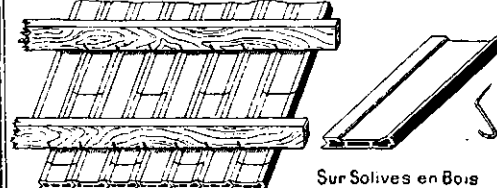
(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)
Breveté en France et à l'Etranger



Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE
ET INCENDIE

RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ
ADAPTATION FACILE A TOUTES LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS
RENSEIGNEMENTS:

TULIERIES CANCALON FRANÇOIS. ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours
Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine,
LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et rue de
Sèze, 63, LYON (Télép. 20.92).

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

24, Rue de la Part-Dieu, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour
Usines et Bâtiments

Voici la nouvelle saison, les Vêtements d'Hiver vont devenir trop lourds! A peu de
frais vous ferez remettre en état vos Toilettes légères en vous adressant

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

La MAISON

DÉGRAISSAGE

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

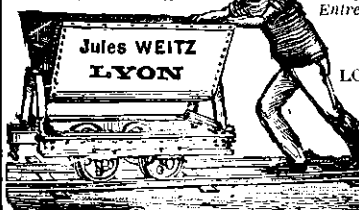
ON TEINT TOUT CONFECTIONNE — DEUIL EN 24 HEURES

CHEMINS de FER PORTATIFS

Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.
LYON - CHEMIN DES CULATTES - LYON

Matériel
POUR TRAVAUX PUBLICS
Mines, Plantations

Matériel
MATÉRIAUX
pour
Entrepreneurs



Vente
LOCATION
avec
faculté
d'Achat

Paris 1889, 2 Médailles d'Or, St-Etienne 1894 et
Béziers 1892: deux 1^{ers} Prix, Médailles d'Or.
Lyon 1894: deux premiers Prix, Médailles d'Or.
Bordeaux 1895: HORS CONCOURS, Membre du Jury.
PARIS 1900: Médailles Or et ARGENT
Hanôl 1902: GRAND PRIX